

Le site de Moissac VF :

Retrouvez le bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs, sur le site internet :

<http://moissac-vallee.fr>

Décembre 2019 N° 100

BULLETIN MUNICIPAL **Commune de** **Moissac Vallée Française**



**Exposition de Samuel Bollendorff
en août dernier**



**Merci à l'Eglise Protestante Unie de pouvoir organiser
des expositions dans le magnifique temple de la Boissonnade**

RAPPELS des HORAIRES - Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le MERCREDI de 09h00 à 11h45

- le JEUDI de 09h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h45 en juillet et août
13h30 à 17h45 à partir du 01/09



04 66 44 71 31



mairie.moissac.v.f@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 04 juillet 2019 18H

Monsieur Pierre Fesquet, Maire,

François Faure, Jean-Pierre Pascal

Mesdames : Isabelle Devresse, Sylvette Foubert, Nathalie Causse

Absents excusés : Philippe Godé, procuration à Pierre Fesquet, Jean-Luc Védrines, procuration à François Faure, Chantal Cortot Lena.

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance : Isabelle Devresse
- Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai à l'unanimité.

Demande d'ajouts :

1. Budget de la commune :
 - a) Achat de matériel scolaire, remplacement de l'évier du réfectoire de l'école
 - b) Achat d'une parabole collective pour les logements du bâtiment de la Mairie.
2. Budget AEP : Réalisation d'un plancher caillebotis dans le local du captage du Perdut : validation du devis de Sarl Jullian BTP
3. Budget Village vacances : Remplacement du robot de la piscine, achat de 2 lave-linge, achat d'un sèche-linge en « Achat pour Compte d'Autrui », convention avec l'Education Nationale pour l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école de Saint Roman de Tousque.

Accepté à l'unanimité.

- **Délibérations Commune**

1. **Délibération pour la fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux : selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 28, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LE COLLET DE DEZE	776	4
PONT DE MONTVERT SML	594	3
ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE	512	3
ST GERMAIN DE CALBERTE	441	2
VIALAS	434	2
STE CROIX VALLEE FRANCAISE	279	1
ST MICHEL DE DEZE	248	1
ST PRIVAT DE VALLONGUE	233	1
VENTALON EN CEVENNES	221	1
MOISSAC VALLEE FRANCAISE	221	1
ST MARTIN DE LANSUSCLE	188	1
ST MARTIN DE BOUBAUX	176	1
LE POMPIDOU	161	1
ST ANDRE DE LANCIZE	126	1
ST HILAIRE DE LAVIT	115	1
ST JULIEN DES POINTS	111	1
GABRIAC	99	1
MOLEZON	93	1
BASSURELS	61	1

Total des sièges répartis : 28. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Redevance d'occupation du domaine public d'Orange :

	Redevance 2018	Redevance 2019
Artères aériennes 6.166km	52.38€ / km	54.30€ / km
Total	322.98€	334.81€
Artère souterraine 3.680 km	39.28€	40.73€
Total	144.55€	149.89€
Emprise (autre installation) 2m2	26.19€	27.15€
Total	52.38€	54.30€
TOTAL	519.91€	539.00€

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Désignation d'un référent "ambroisie" : Mme Sylvette Foubert.

- Horaires du secrétariat:

Le mercredi de 9h à 11h45 toute l'année

et

Le jeudi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 16h45 en juillet et août

 " " à 17h45 de septembre à juin

- Demande de Manon Vanmoorleghem pour que la commune installe un panneau « Attention passage d'animaux ». Après discussion, le conseil municipal pense que cette demande n'est pas justifiée au vu de la faible fréquentation de véhicules sur la route d'Appias.

-Participation à la manifestation estivale : **Exposition de Samuel Bollendorff** : une enquête photographique « CONTAMINATIONS après moi le déluge » du 1^{er} au 18 août 2019 au temple de la Boissonnade. La commune a pris à sa charge l'impression des flyers, pour un montant de 108€.

Fin de la séance à 20h45

Compte rendu du Conseil Municipal **Jeudi 5 septembre 2019 20H**

Monsieur Pierre Fesquet, Maire,
François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrières,
Madame : Nathalie Causse,

Absentes excusées :

- Chantal Cortot Lena donne procuration à Jean-Luc Védrières,
- Isabelle Devresse donne procuration à François Faure,
- Sylvette Foubert donne procuration à Jean-Pierre Pascal,

Absent : Étienne Divoux

Secrétaire de séance : Jean-Luc Védrières,

Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 juillet 2019 : approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajouts : acceptés à l'unanimité.

Budget de la commune :

- Aménagement de la mairie : isolation phonique de la salle multifonction et pavoisement du bâtiment,
- Réfection du logement en combles, des toitures et des façades de la mairie : avenants de régularisation lots n°1, n°3, n°4 et n°6.

• **Délibérations commune :**

1. Communauté de communes :

Délibération pour l'adoption des montants de l'attribution de compensation définitive pour 2019, suite à la loi Notre et dans le cadre de transferts de compétence sur le plan local d'urbanisme –PLUI-, le transport à la demande, les crèches et l'animation des centre bourg.

Il informe l'assemblée que le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensation communales au titre de l'année 2019.

Il expose au conseil municipal les compétences et les critères adoptés par le conseil communautaire, conformément aux propositions de la commission locale d'évaluation des charges transférées –CLECT-, pour déterminer le montant définitif des attributions de compensations communales pour 2019.

Il est demandé au conseil :

D'APPROUVER les compétences et les critères retenus pour déterminer les attributions de compensations définitives ainsi que les montants définitifs des attributions de compensations versées aux 19 communes membres de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessous :

Sommes versées par la communauté de communes aux communes sous déduction des activités gérées par la communauté de communes.

Communes	Montant des Attributions de compensations	Coût transfert compétences	Différence coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2019
Bassurels	2 607.04	440.12	2 166.92	2 166.92
Collet-de-Dèze (Le)	38 457.30	3 001.32	35 455.98	35 455.98
Gabriac	3 067.00	962.77	2 104.23	2 104.23
Moissac-Vallée-Française	9 126.60	2 322.24	6 804.36	6 804.36
Molezon	1 144.96	1 816.06	-671.10	0
Pompidou (Le)	7 600.50	2 095.44	5 505.06	5 505.06
Pont de Montvert - SML	31 825.86	15 064.08	16 761.78	16 761.78
Saint-André-de-Lancize	3 287.54	523.18	2 764.36	2 764.36
Sainte-Croix-Vallée-	7 438.06	5 744.18	1 693.88	1 693.88
Saint-Étienne-Vallée-	10 624.70	8 467.99	2 156.71	2 156.71
Saint-Germain-de-	21 337.88	10 925.49	10 412.39	10 412.39
Saint-Hilaire-de-Lavit	3 005.20	46.36	2 958.84	2 958.84
Saint-Julien-des-Points	1 305.50	1 622.47	-316.97	0
Saint-Martin-de-Boubaux	10 710.84	0	10 710.84	10 710.84
Saint-Martin-de-Lansuscle	4 673.66	2 278.83	2 394.83	2 394.83
Saint-Michel-de-Dèze	5 593.60	6 254.30	-660.70	0
Saint-Privat-de-Vallongue	10 213.88	250	9 963.88	9 963.88
Ventalon en Cévennes	3 145.25	6 305.15	- 3159.90	0
Vialas	11 614.39	15 920.84	-4 306.45	0

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires, pour les agents titulaires, suite à la résiliation de l'assureur ETHIAS.

Le Centre de Gestion de la Lozère nous a informé que le contrat d'assurances statutaires qui avait été souscrit pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, sera résilié unilatéralement par la compagnie d'assurance au 31/12/2019.

Afin de pouvoir relancer une procédure formalisée, nous devons donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère (CDG48) pour un appel d'offre.

POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

3. Choix du devis pour le remplacement de l'évier et robinetterie du réfectoire de l'école:

Lecture des 2 devis reçus:

Bruno Mark, d'un montant de 885.10€ HT,
Entreprise Valéry, d'un montant de 1 230.00€ HT,
Le devis de Bruno Mark est retenu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Travaux de voirie 2019, d'un montant total de 36 836.00 HT€

Demande de subvention au Conseil Départemental. La subvention attendue est de 40%.

- Voirie communale du Camp de l'Elze : reprise des déformations et application d'un enduit bicouche,
Devis d'un montant de 12.148€ HT,
- Voirie communale du Mas et de la station de pompage de Saint Roman : aménagement du chemin sur une longueur de 600m et construction d'un radier bétonné avec enrochement aval,
Devis d'un montant de 24.688€ HT.

Le plan de financement est le suivant :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental : 14.734,40€ soit 40%,
- ✓ Part communale : 22.101,60€ soit 60%.

POUR : 9 CONTRE : ABSTENTION : 0

• Points ajoutés:

1. Aménagement de la mairie :

- Isolation phonique de la salle multifonction. 3 devis reçus :
 - Sarl Valbois : 1.060,80€ HT. Sans la main d'œuvre, habillage bois 1710 € HT pose comprise,
 - Bruno Rey : 1.878,85€ HT. Fourniture + pose, habillage bois,
 - Lozère Isolation : 1.640,00€ HT. Fourniture + pose, plafond modulaire acoustique. Épaisseur 8cm.La proposition de l'entreprise Lozère Isolation est retenue

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Pavoisement du bâtiment : Porte drapeau et drapeaux à installer sur la façade, au-dessus de la salle multifonction et sur l'école. 2 devis reçus :
 - Sedi : 705,31€ HT,
 - Manutan Collectivités : 709,41€ HT.Le devis de l'entreprise SEDI est retenu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Réfection des combles du logement, de la toiture et des façades de la mairie, avenants de régularisation lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°6.

Lot n°1: Couverture:

Travaux en moins: 3 sorties ventilation et 3 fenêtres de toit.

Travaux en plus: volige en totalité, 1 ventilation mécanique et déplacement des ventilations.

Avenant au montant du marché initial : -345,74€ HT,

Lot n°2 : Doublages, cloisons sèches, plafonds, faïences

Travaux en moins : plafond escalier sdb et carrelage faïence logement combles gauche, doublage logement combles droite.

Travaux en plus : plafond logement R+1 droite

Avenant au montant initial du marché : -1 328,00€ HT

Lot n°3: Menuiseries:

Travaux en moins : révision des menuiseries extérieures, des volets, des blocs portes pleines, trappes de visite, coffres et habillage de la salle d'eau, reprise du parquet, plinthes et moulures.

Travaux en plus : 6 volets en pin.

Pas de modification du montant du marché.

Lot n°4 : Enduits extérieurs:

Travaux en moins : encastrement du coffret EDF.

Travaux en plus : dégarnissage et rejointoiement du soubassement.

Pas de modification du montant du marché.

Lot n°5 : Peinture, nettoyage :

Travaux en moins : peinture du logement et plafond d'escalier, vitrification parquet de la chambre,

Travaux en plus : peinture sur volets bois et fenêtres, pose parquet flottant en remplacement de la vitrification,

Avenant au montant du marché initial : -1 066,52€ HT

Lot n°6 : Electricité et panneaux photovoltaïques :

Travaux en moins : prises et câbles, 1 panneau rayonnant dans les combles, éclairage central, 1 linolite en salle d'eau, 1 sèche serviette et 2 dossiers administratifs pour le photovoltaïque.

Travaux en plus : parabole TV pour l'ensemble des logements.

Avenant au montant du marché initial : -509€ HT.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Délibérations AEP:**

• **Décisions modificatives:**

1. Redevance pollution domestique 2018 :

+318€ 701249 Reversement redevance Agence de l'eau.

-318€ 61523 Entretien réparations réseaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Reprise de subvention :

+24.47€ 139118-00 Subvention équipement compte de résultat.

-24.47€ 2315-000 Installation matériel et outillage.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Saint Roman de Tousque : lancement du marché de travaux.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le dossier « Loi sur l'eau » a été validé par les services de l'état le 04 septembre dernier. Il propose le lancement du marché d'appel d'offre dématérialisé le lundi 16 septembre, pour un démarrage des travaux prévu début janvier 2020.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération Village de vacances:**

- **Conventions pour l'utilisation de la piscine par les élèves de l'école**, une avec l'Éducation Nationale et l'autre avec le gestionnaire du village de vacances, dans le cadre du dispositif de l'Éducation Nationale du « Savoir Nager ». Il doit permettre aux élèves de posséder une maîtrise en milieu aquatique, reconnue par une attestation scolaire.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Questions diverses:**

1. **En 2020, les 50 ans du Parc National des Cévennes :**

Pour fêter cet anniversaire, l'établissement public lance un appel à participation auprès des habitants et de tous ceux qui font vivre le territoire. Pour élaborer un programme digne de ce bel anniversaire, le Parc national des Cévennes invite chacun à faire part de ses idées, de ses envies et de ses projets.

2. **Cession des bâtiments de l'Eglise Protestante Unie à la commune,**

Échange entre les conseillers.

Temple de La Boissonnade :

-Quels projets pour ce bâtiment?

Ce temple est classé au titre des monuments historiques. Au-delà de l'utilisation par l'église, les manifestations 'laïques' qui s'y déroulent sont à l'honneur de l'église qui ouvre ses portes. Le conseil municipal en place accepterait de limiter son utilisation à ces volets culturels: expositions, concerts, chorales, conférences. Avec toutefois l'appréhension des charges supplémentaires que représenteraient pour la commune l'entretien annuel et les investissements à venir pour une mise aux normes du bâtiment (ERP) et possibles rénovations.

Temple de Saint Roman, les avancées et les reculades ont fait que la cession n'a pas aboutie.

- Projets pour ce bâtiment?

Les élus en place ne souhaitent pas engager le futur conseil sur une décision prise 5 mois avant les élections de mars 2020. La cession du petit local de bienfaisance rassemble l'unanimité ; y joindre le temple soulève la question de son utilisation : du fait de son nouveau statut, quelles activités peuvent s'y dérouler ? La convention d'utilisation doit nécessairement évoluer car actuellement elle ne concerne que l'église. Nouvelle propriétaire, la commune devrait pouvoir écrire sa convention d'utilisation. Le conseil actuel ne s'engagera pas. Force de propositions il y a quelques années, son initiative a été rejetée.

Fin de la séance à 23h.

4. Avenants au contrat de Délégation de Service Public

Village vacances de Saint Roman de Tousque

-Réaliser le renouvellement du contrat DSP 1 année avant la fin du contrat d'affermage.

-Transférer le petit équipement ménager et loisir au délégataire qui en assure le renouvellement.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Point ajouté : décision modificative pour l'Achat Pour compte d'Autrui sur le budget du village vacances

+600€ au compte 2184-101 Mobilier

-600€ au compte 2181-000 installations générales, agencements

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Obligations légales de débroussaillage (OLD) :

En 2018, notre commune a été tirée au sort par la Préfecture de la Lozère pour des contrôles de conformité (débroussaillage réglementaire de 50 ML de toute habitation).

La municipalité a communiqué en 2018 sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) en organisant une réunion publique au siège de la Mairie (invitation par courrier ou mail), en diffusant les principes du débroussaillage sur le site internet de la commune et à travers le bulletin municipal,

Au printemps 2019, les agents de l'Office National des Forêts (ONF), mandatés par les services de l'État, ont procédé à la vérification du débroussaillage sur 27 propriétés.

Les 27 contrôles ont été non conformes.

Monsieur le Maire rappelle que le débroussaillage autour des habitations est une obligation par les propriétaires suivant l'arrêté préfectoral en date du 03/12/2002,

Il ajoute que nous entrons actuellement dans une période propice à la reprise d'entretien des propriétés contrôlées et non contrôlées afin de parvenir à un taux de conformité proche de 100 %.

Il y a eu 5 amendes de 135€ avec mise en demeure d'effectuer le débroussaillage.

Aménagement de la salle multifonction :

Les élus remercient l'employé municipal, Monsieur Pierre Martino, pour son excellent travail de peinture dans la salle multifonction.

Fin de séance : 20h00.

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 14 novembre 2019 18H

Monsieur Pierre Fesquet, Maire, Jean-Luc Védrines, François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal

Mesdames : Isabelle Devresse, Chantal Cortot Lena, Nathalie Causse

Absente excusée : Procuration de Sylvette Foubert à Jean-Pierre Pascal

Absent : Etienne Divoux

Secrétaire de séance : Nathalie Causse

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre à l'unanimité .

AJOUTS :

- Indemnité de conseil allouée à Madame Gallas, trésorière.
- Convention de gestion « prévoyance du personnel ».
- Décision modificative pour le budget de l'eau.

Délibérations Commune:

1. Projet d'insertion en vallée française par l'association APEC (Association pour l'Emploi en Cévennes) : Accord de principe :

Suite à la venue de membres de l'association lors de la dernière séance du conseil municipal, la commune se positionne sur un accord de principe concernant le pré-projet. Cependant de nombreuses questions restent en suspend pour un investissement ultérieur.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

2. Participation de la commune au financement du centre de loisirs sans hébergement :

Il est demandé aux communes membres de la communauté de communes dont des enfants domiciliés sur ces communes fréquentent le centre de loisirs, de participer au financement, ceci au prorata du nombre d'enfants ou au nombres d'heures.

Pour 2019, 5 enfants sont concernés.

Bien que la commune souhaite s'investir dans le centre de loisirs, le conseil rejette à l'unanimité à cette demande, considérant que l'organisation de l'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Obligations légales de débroussaillage,

En 2018, notre commune a été tirée au sort par la Préfecture de la Lozère pour des contrôles de conformité des habitations au débroussaillage réglementaire (50 ML de toute habitation).

La commune a engagé une campagne de communication au sujet des obligations légales de débroussaillage(OLD) : Par courrier ou par mail envoyé à domicile, par une invitation à une réunion publique, par diffusion sur le site internet de la commune, et à travers le bulletin municipal vous avez été informés des mesures qui s'appliquent.

En avril 2019, les agents de l'Office National des Forêts (ONF), **mandatés par les services de l'Etat**, ont procédé à la vérification du débroussaillage de certaines propriétés. Sur les 27 contrôlées, aucune n'était conforme et 5 propriétaires ont été verbalisés.

Nous entrons actuellement dans une période propice à la poursuite d'entretien des terrains. A ce titre, je vous encourage à poursuivre les efforts engagés en suivant les recommandations des agents de l'ONF.

Vous trouverez dans ce bulletin un rappel des mesures à prendre et les conditions légales de l'emploi du feu sur notre commune.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette missive, et ensemble je vous propose de poursuivre l'action pour prévenir les feux de forêt, protéger notre patrimoine bâti et ceux qui l'occupent.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Maire

Pierre FESQUET

En Lozère à fin d'éviter d'importants dégâts et de lourdes sanctions vous devez

les règles d'emploi du feu sont fixées par l'arrêté préfectoral n° 2008-197-009 du 15 juillet

Où La réglementation concerne les mises à feu situées à l'intérieur et à moins de 200 m des zones exposées aux incendies de forêt, c'est-à-dire des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que landes, garrigues.



Qui Seuls les propriétaires et les ayants droit peuvent utiliser le feu sur les propriétés.

Qui Interdiction
-A quiconque de faire du feu et de fumer du 1er juin au 15 septembre y compris sur les routes publiques.
-En cas de risques exceptionnels déterminés par arrêté préfectoral.

Qui Une dérogation est consentie
-En tout temps aux apiculteurs pour emploi d'entumoirs sur les ruchers.

-Pour les barbecues fixes situés à proximité immédiate des habitations et autres constructions, ainsi que dans l'emprise des terrains de camping, à condition d'un emplacement non combustible sur 5 mètres de rayon et dotés d'une réserve suffisante d'eau.



Quand Comment

1° L'incinération des végétaux coupés, mis en tas ou en andains

Elle est Autorisée du 1er octobre au 15 janvier et du 16 avril au 31 mai,

sous l'entière responsabilité du propriétaire ou de l'ayant droit sans porter préjudice aux espèces protégées, aux biens d'autrui, et en respect des réglementations en vigueur.

Elle est Réglémentée du 16 janvier au 15 avril sous les conditions suivantes :

- Le jour de l'incinération, appeler le SDIS (18 ou 112) et se conformer aux restrictions qu'il pourrait émettre en fonction des risques.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu.
- Disposer pendant toute la durée de l'incinération et de sa surveillance après extinction du feu, d'un moyen pour alerter le plus vite possible le service départemental d'incendie et de secours (tél 18 ou 112).
- Ne pas brûler la nuit et procéder à l'incinération entre les heures légales de lever et de coucher du soleil.
- Procéder à l'extinction complète des braises avant d'abandonner le foyer.

Elle est Interdite
- Du 1er juin au 30 septembre,
- Toute l'année par vent égal ou supérieur à 40 km / heure

La qualification du vent : données de Météo France

Force	Terme descriptif	Vitesse (km/h)	Effets au maximum(indicatif)
5	Fort	40	Les grandes branches des arbres commencent à bouger.



Quand Comment

2° L'incinération des végétaux sur pied

Elle est Autorisée du 16 septembre au 15 février

sous l'entière responsabilité du propriétaire ou de l'ayant droit sans porter préjudice aux espèces protégées, aux biens d'autrui, et en respect des réglementations en vigueur.

Elle est Réglémentée

-en dessous de 1000 mètres du 16 février au 31 mars
-au dessus de 1000 mètres du 16 février au 15 avril
sous les conditions suivantes:

- Avoir satisfait à l'obligation de déclaration d'écoquage faite en mairie du lieu d'écoquage.
- Disposer d'une équipe d'écoquage d'au minimum deux adultes, l'équipe peut être constituée de sapeurs pompiers, des formateurs de concours du SDIS sont disponibles en mairie.
- Le jour de l'écoquage, appeler le SDIS (tél. 18 ou 112) et se conformer aux restrictions qu'il pourrait émettre en fonction du risque.
- Ne pas incinérer une superficie supérieure à 25 ha d'un seul tenant sur une seule parcelle ou sur plusieurs parcelles contiguës.
- Ne pas brûler la nuit, procéder à l'écoquage entre les heures légales de lever et de coucher du soleil.
- Assurer une surveillance constante et directe du feu jusqu'à son extinction complète.
- Disposer pendant toute la durée de l'écoquage et de sa surveillance après l'extinction du feu, d'un moyen pour alerter le plus vite possible le SDIS (tél 18 ou 112).

Elle est Interdite

- Du 1er avril au 15 septembre pour les terrains situés à une altitude inférieure à 1000 mètres.
- Du 16 avril au 15 septembre pour les terrains situés à une altitude supérieure à 1000 mètres.
- Toute l'année par vent égal ou supérieur à 40 km / heure.
- En cas de risque exceptionnel d'incendie défini par arrêté préfectoral.

LES CONSEILS

1° Généralités.

-Etre couvert par un contrat d'assurance de responsabilité civile pour réparation des dommages causés par le feu.

-Respecter le code de l'environnement vis à vis des espèces protégées et de leur habitat . Laisser des échappatoires pour la fuite des animaux sauvages.



Crédit photo PNC Bruno Descaves

-Protéger les tourbières , ne pas y brûler , les ceinturer par des coupures pare feu . Réduire l'incinération dans les autres zones humides y pratiquer d'éventuels feux rapides par petites surfaces.



Crédit photo PNC Bruno Descaves

-Préserver les zones humides et rocheuses dans la zone coeur du Parc National des Cévennes , contacter les gardes moniteurs.

-Préserver la végétation des bords de cours d'eau sur 3 mètres au moins depuis la berge.

2° Incinération des végétaux coupés.

-Disposer à proximité d'une réserve d'eau suffisante pour extinction rapide.

-Brûler des tas de taille raisonnable dont la combustion ne présentera pas de risques pour la végétation environnante.



3° Végétaux sur pied, l'écobuage.

-Créer une coupure de combustible sur la périphérie pour éviter les propagations sur des parcelles voisines.

-Ne pas incinérer la parcelle plus d'une fois tous les trois ans.



-Entretien après écobuage de préférence par le pâturage.

Une aide peut être apportée par le SDIS . Envoyer entre le 16 avril et 15 septembre à la sous préfecture de Florac la demande de concours disponible en mairie ou sur le site

www.lozere.pref.gouv.fr

En cas de départ de feu, être maître de soi, appeler immédiatement les pompiers au 18 (ou 112 par portable) et préciser la commune et le lieu dit concernés.



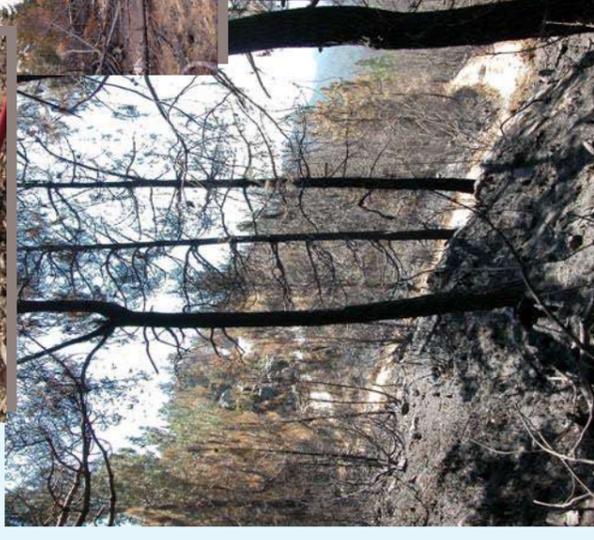
Où se renseigner

- à la **Mairie** de votre commune
- à la **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de la Lozère**
Service Environnement et Forêt
Tél : 04 66 49 45 39
- au **SDIS Groupement DFCI des sapeurs pompiers** à Florac
Tél : 04 66 45 10 01
- sur le **site internet de la préfecture de Mende**
www.lozere.pref.gouv.fr



Liberté • Egalité • Fraternité

L'emploi du feu en Lozère



Où

Qui

Quand

Comment

Des règles précises

pour une prévention efficace

Fréquentation du Site internet de la Commune

FR

Site de Moissac Vallée ..

Année 2019

L M M J V S D

S48	25	26	27	28	29	30	1
S49	2	3	4	5	6	7	8
S50	9	10	11	12	13	14	15
S51	16	17	18	19	20	21	22
S52	23	24	25	26	27	28	29
S1	30	31	1	2	3	4	5

Analyses

- Tableaux de bord
- Tableau de bord général
- Tous les sites
- Records
- Plus fortes hausses
- Plus fortes baisses
- Editorial
- Comportement
- Sources
- Navigation
- Géolocalisation
- Technique

Année 2019

V	4 007	-2,0%
P	7 909	-0,3%
P/V	2,0	+5,3%
Vr	3 841	-1,9%

Tableau de bord général

Vision d'ensemble des principales analyses : les jauges, courbes, tableaux et graphiques permettent de qualifier le site rapidement.

Site : 2014 - Site de Moissac Vallée Française Année 2019 vs Année 2018

Analyse Notes Aide

Volumétrie

	A	A - 1	A - 2
Pages vues	7 909	-0,3%	-27,2%
Visites	4 007	-2,0%	-16,2%
Visiteurs cumulés	3 841	-1,9%	-14,8%

Visites (4 007)

→ 27,6%

Visites entrantes (1 106)

→ 72,4%

Visites à rebond (2 901)

Critères d'intérêt

	A	A - 1	A - 2
P/V	2,0	+5,3%	-13,0%
Taux de visites entrantes	27,6%	+0,2pts	-4,6pts
P/V entrantes	4,5	+2,3%	-10,0%
Temps moy. / V	00:05:05	-4,0%	-3,4%
Temps moy. / P	00:01:07	-6,0%	+5,6%

Trafic et comportement

Pages vues (x100)

Visites (x100)

Visiteurs (x100)

Pages vues/visite

Bilan du site

Trafic horaire (serveur)

Sources

Monde

CA S'EST PASSE DEPUIS LE PRINTEMPS

Revue de presse

La Lozère Nouvelle du 27 juin 2019

Chorales - Pour clôturer la saison, les chorales *La Source* de Florac (Foyer rural) et celle de Sainte-Croix (Fédération des écoles de musique) se sont une nouvelle fois rencontrées dans le magnifique temple de La Boissonade le 8 juin pour présenter à leur fidèle public le répertoire enrichi au cours d'une année de travail sous la houlette d'Anne Tixier. La deuxième partie du concert a permis

une heureuse découverte avec la prestation de l'ensemble vocal *Cocagne* dirigé par Pierre de Goër. Du rythme, de la couleur, distillés à travers un répertoire aux tonalités jazz, arrangé par Pierre. Légèreté, fraîcheur, enthousiasme enrichi d'un buffet pantagruélique ont clôturé cette belle soirée de musique vocale. Que de talents en nos Cévennes !



SAINT-ROMAN DE-TOUSQUES

Marché - Confitures, miel, sirops, jus de fruits, pâtés, pélardons,... c'est désormais toute une gamme de produits du terroir que vous trouverez le mercredi matin de 9h 30 à 13h à Saint-Roman-de-Tousque. Ce petit marché anime, durant l'été ce village sans commerce de proximité. Pourtant Saint-Roman fut un relais de poste, lieu de passage florissant grâce à son chemin de muletier, par la suite la voie royale qui dès le XVIII^e siècle voyait nombre de muletiers et charrois monter du sel et du vin et redescendre étoffes de serge et cadis du haut Gévaudan.

Ainsi, le temps de la saison estivale, le bourg retrouve une vie commerçante, prétexte à la rencontre entre habitants du village mais aussi touristes et badauds trouvant là l'occasion de consommer autrement tout en profitant d'une vue exceptionnelle sur la Corniche des Cévennes. Convivialité et bonne humeur sont donc hebdomadairement au rendez-vous, alors n'hésitez pas à vous arrêter le temps d'une pause gourmande et panoramique. Organisation, infos: Mairie de Moissac-Vallée-Française. (Publi-info).

La Lozère Nouvelle du 18 juillet 2019



CA S'EST PASSE DEPUIS LE PRINTEMPS

Revue de presse

Repas de quartier du Salt à la Lieure



"Tempus Fugit". En effet, le temps fuit, les ans s'écoulent... comme l'eau du Gardon, à Moissac, à l'aplomb de la cour de l'ancienne école...! Et, c'est dans ce même lieu que les gens de la vallée de la commune de Moissac se sont retrouvés le 5 août autour d'une paella concoctée par Ludovic; ce fut

excellent. Merci! Relève assurée par des jeunes enfants, émerveillés par les lampions de la fête, la musique... En un mot... La liberté. Échanges, retrouvailles entre voisins anciens et nouveaux. Merci à tous ceux qui ont fait de cette soirée au cœur de l'été, un moment privilégié. Et a l'an que ven!

La Lozère Nouvelle du 15 août 2019



La Lozère Nouvelle du 15 août 2019

COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER GAL Causses Cévennes

Rendez-vous estival à Saint-Roman-de-Tousque

"Le 9 juillet dernier, les membres du Comité de Programmation du GAL Causses Cévennes ont été accueillis au Village Vacances de Saint-Roman-de-Tousque par Pierre Fesquet, maire de Moissac-Vallée-Française, et Jean Cornil gestionnaire du site. Cette réunion in situ a permis de découvrir le village de gîtes, qui a bénéficié de fonds européen LEADER pour sa réhabilitation. Un accueil de qualité et un bel exemple concret de l'impact de l'Europe sur notre territoire !

Ce Comité était l'occasion de présenter les deux premiers projets de coopération qui se concrétisent sur le Sud Lozère ; le premier sur la valorisation du Ciel Étoilé, porté par le Parc National des Cévennes, en partenariat avec le Parc National des Pyrénées, et le Parc naturel régional des Causses du Quercy ; le second porté par le PETR Sud Lozère, autour des questions d'attractivité et de prospective, en parte-

riat avec la communauté de communes Erde et Gesvres (44) et un territoire québécois, le Temiscamingue. Ce sont également sept autres projets qui ont été sélectionnés lors de cette rencontre : l'acquisition d'équipements et des aménagements pour l'accueil des artistes au pôle culturel de la Genette Verte ; l'ouverture de saison de l'Adda Scènes Croisées sur le Sud Lozère ; la reprise de la quincaillerie Afflatet à Florac ; la création de la Maison de la Forêt à St-Germain-de-Calberte ;

l'aménagement des ateliers du pôle agri alimentaire de St-Julien-des-Points ; la création d'un gîte à La Brousse et le sentier naturaliste de la Magnanerie de La Roque. Au total, ce sont plus de 200 000 € qui ont été fléchés lors de ce comité.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet www.at-causses-cevennes.fr et à contacter l'équipe du GAL Causses Cévennes si vous avez un projet : leader@at-causses-cevennes.fr 04 66 45 26 38".



Midi Libre

Sept nouveaux projets concrets pour le Gal Causses Cévennes

CA S'EST PASSE DEPUIS LE PRINTEMPS

Revue de presse

Protection des pompages

La mise en œuvre de la protection des périmètres des captages d'eau potable pour les collectivités locales est un dossier ancien. La loi sur l'eau, datant de 1992, vise à assurer la protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions de nature ponctuelle ou structurelle.

Elle interdit ou réglemente les activités, dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau prélevée. C'est un dossier complexe, notamment en Cévennes du fait de la multiplicité des pompages, de l'implantation sur des terrains privés, de la topologie des lieux et des "gardonnades". L'arrêté préfectoral, lui, date de fin 2012. Pour Moissac, cela concerne le puits de Rodet, le forage de La Boissonnade et la prise d'eau du Valat du Perdut pour le hameau de Saint-Roman-de-Tousque. Les actions suivantes devaient être menées à bien: achat des parcelles à quatre proprié-

taires, abattage d'arbres pour La Boissonnade avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France (proximité du temple), terrassement, maçonnerie, fourniture et pose de clôtures. La Mairie a été accompagnée par le cabinet Falcon, le SATEP (Service d'assistance technique de l'eau potable du Conseil départemental) et l'ARS (Agence régionale de santé). C'est l'entreprise Jullian BTP qui a été retenue pour la totalité des travaux. Le montant total de l'opération s'élève à 65 182,24 € HT, subventionné à hauteur de 23 % par le Conseil départemental et 50 % par l'Agence de l'eau.

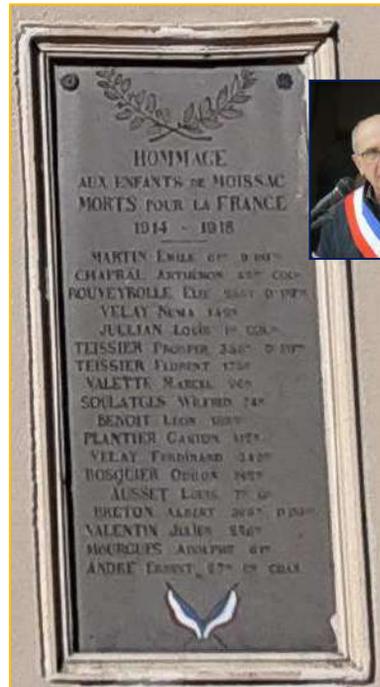
C'est un dossier complexe, coûteux et étalé sur une longue durée mais qui permet de satisfaire l'alimentation en eau potable de la population et de garantir la salubrité publique. En espérant que notre Gardon ne viendra pas endommager ces sites lors des fameuses "gardonnades".



La Lozère Nouvelle du 12 septembre 2019



La Lozère Nouvelle du 21 novembre 2019



Commémoration du 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune de Moissac-Vallée-Française, Cévenols d'hier ou d'aujourd'hui, sont fidèles à la cérémonie du 11 Novembre, pour la Journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix et de l'hommage à tous les "Morts pour la France". Ils étaient une trentaine, réunis devant les plaques du Monument aux morts, sur une Mairie totalement restaurée et doublement pavoisée aux couleurs françaises et européennes. Réunis, comme tous ces Français, devant ces milliers de Monuments, dans les villes et les villages. Pierre Fesquet, le maire a lu le message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre

des Armées et notamment cette phrase: "Les noms gravés sur nos Monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure". Sylvette Foubert, conseillère, énumérera les noms et prénoms des 18 jeunes morts entre 1914 et 1918, des 3 tués entre 1939 et 1945 et des 5 soldats français morts pour la France en opérations extérieures au Burkina Faso, au Mali et au Liban, ces 12 derniers mois. Cette cérémonie se terminait par *La Marseillaise* et une minute de silence en l'honneur de tous ces morts avant qu'un pot de l'amitié soit partagé dans la salle municipale.



LES 60 ans de notre FROMAGERIE

Revue de presse

La Lozère Nouvelle du 5 décembre 2019



L'actuel président Ruben André entouré de Bernard Etienne et de Jean Flayol

FÊTE La Fromagerie des Cévennes est sexagénaire

Le début du reste de sa vie...

En cette journée anniversaire, trônait une sorte de totem retraçant les dates marquantes de la coopérative avec pour inscription finale "2020, la première des 60 prochaines années", de quoi en dire long sur l'état d'esprit de la Fromagerie...

Un anniversaire c'est souvent plein d'émotion et de nostalgie mais aussi de joie et projection sur l'avenir. Les soixante ans de la Fromagerie des Cévennes, qui ont été fêtés vendredi 29 novembre, c'était tout ça avec en plus un gâteau rond en forme de pélarдон! La nostalgie, c'était de repenser à ceux qui ont eu l'audace de lancer ce projet: « Tout était empreint de pessimisme à l'époque, c'est la chanson de Jean Ferrat La Montagne et ce projet voulait réenraciner la production et les emplois dans les vallées où il y avait une forte hémorragie. Notre projet aujourd'hui est toujours le même » précise le directeur, Frédéric Monod.

CHOISIR DE RESTER

Effectivement, au moment où les vallées cévenoles se dépeuplent, pour cause d'exode rural, certains font le pari de rester vivre ici et de créer de l'activité. « C'est un instituteur itinérant, M. Blanchemain qui a été le catalyseur d'un groupe d'agriculteurs qui cherchait des pistes de développement autour de la chèvre mais aussi des fruits rouges ou des bulbes de fleurs. C'est finalement autour du lait de chèvre que se sont orientés les agriculteurs, aidés par un ingénieur agronome, Jean Bouillon, qui a fédéré tout ça et imaginé la création de la coopérative mais aussi le testage des animaux qui venaient de la Sarre, une province allemande, et qui avaient un potentiel de production élevé » raconte Jean Flayol, qui fut président dans les années 2000 mais qui connaît bien cette histoire. Le travail de sélection s'est alors mis en place et un bâtiment pour la transformation du lait sera créé dans les années 60 à l'initiative de ce groupement caprin qui comptait au départ une vingtaine d'éleveurs alors que quinze ans plus tard ils seront 130 coopérateurs. Dans les années 80, « un important travail a été effectué par le centre de sélection qui avait été mis en place et avait atteint un très bon niveau. La deuxième génération d'agriculteurs qui arrive poursuit le développement avec des projets comme la rénovation des bâtiments.

On assiste aussi à l'arrivée des machines à traire alors que jusque-là tout se faisait à la main ».

Une coopérative qui bénéficie donc d'un renouveau et qui a terminé le deuxième millénaire en obtenant l'appellation d'origine protégée.

RÉSISTER AUX TEMPÊTES

Bien entendu il y a eu comme dans toute aventure des moments plus mouvementés que d'autres: « Tout ça, ne s'est pas fait facilement, il y a eu des moments difficiles comme dans les années 80 mais aussi en 2008 où nous avons perdu des agriculteurs qui n'ont

qui précise: « On a du mal à trouver des structures agricoles qui permettent d'installer des jeunes. On a réalisé deux installations ces deux dernières années mais ce n'est pas suffisant. Les pistes, ce sont d'augmenter les litrages soit avec des performances un peu meilleures chez chaque producteur ou avec de nouveaux élevages mais ce n'est pas évident parce que le pélarдон, c'est l'AOP la plus contraignante en fromage de chèvres puisqu'on ne peut absolument pas toucher à la matière. On prend le lait du jour, on en fait du caillé et du fromage dès le lendemain. Les animaux doivent pâturer au moins 210 jours par an, il faut donc des exploitations qui ont un profil bien particulier avec des surfaces. Mais c'est un produit qui est dans l'air du temps parce que le lait de chèvre a le vent en poupe et aussi parce qu'il est extrêmement naturel, quasi bio, ce qui va dans le sens de ce que recherche le consommateur ».

FAIRE VIVRE LES CÉVENNES

La qualité du produit et la demande des clients permettent donc un beau succès économique (avec un chiffre d'affaires de presque 3 millions d'euros en 2019) pour un produit qui est fortement consommé dans les départements alentour mais qui est aussi connu hors des frontières françaises « grâce à la diaspora du pélarдон, c'est-à-dire aux gens qui sont d'ici et qui sont disséminés un peu partout mais aussi parce qu'on fait partie des 15 AOP françaises de chèvre. On a réussi à ne pas loucher le coche et on a travaillé ce gros dossier de l'AOP dans les années 80-90 pour l'obtenir dans les années 2000 ». Une belle entreprise donc où l'on trouve de la passion, de la ténacité, de l'ambition et son directeur conclut d'ailleurs ainsi: « notre passion, c'est de faire du fromage et des emplois ».

Céline Rambeau



pas réussi à résister à la crise financière qu'a connue la France. Mais grâce au soutien de l'État et des collectivités la coopérative a pu perdurer ».

MOMENT DE JOIE

Passons donc maintenant à la projection sur l'avenir, sachant que la Fromagerie cherche des éleveurs: « on enregistre de bons résultats et nous cherchons des éleveurs, ce qui veut dire qu'il y a des possibilités d'installation et c'est encourageant pour notre vallée » précise Jean Flayol. « Le pélarдон nous permet, et le fromage de chèvre plus largement, de conserver cette activité et d'éviter la désertification rurale, c'est important de le dire. C'est donc possible, rejoignez-nous, il y a des emplois et de la production à créer. On recherche au moins 300 000 litres de lait » ajoute Frédéric Monod

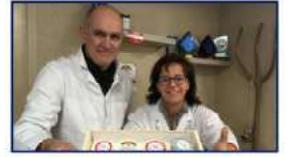
L'âge n'a pas d'importance à moins d'être soi-même un fromager.

Citation de la sous-préfète



LES 60 ans de notre FROMAGERIE

Revue de presse



TOUTE UNE HISTOIRE

Le secret de longévité de la coopérative

« Ce qui m'a marqué, c'est la pertinence de notre combat, on a eu raison de tenir. Il y a eu des moments où on a eu besoin d'être soutenu et la sous-préfète Christine Bonnard et d'autres personnes ont été déterminantes » a précisé Jean Flayol pour qui le secret de la longévité de société coopérative « c'est la ténacité des gens, je pense qu'une entreprise privée n'aurait pas résisté aux problèmes que l'on a connus ». Frédéric Monod souligne quant à lui, le secret c'est « une énergie et une volonté hors du commun ».

Petits extraits

À l'occasion des 60 ans, un livret intitulé "Naissance d'une coopérative" et écrit par Antoine Blanchemain a été distribué, il y mentionne: « Principal employeur de la vallée... il a fallu de nombreuses initiatives, efforts et motivations diverses pour que vienne le succès... mais qui expliquera l'attrait aussi puissant que mystérieux que les Cévennes peuvent inspirer à ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont décidé de garder la foi en l'avenir ».

Une vingtaine d'employés

En 2006, au plus haut de la production, il y a eu 28 salariés: « on a toujours eu un nombre équivalent de producteurs et de salariés, aujourd'hui on a 17 producteurs et autant de salariés. Ce sont toutes des personnes attachées à leur région et qui font beaucoup d'efforts pour faire avancer la coopérative » a souligné Jean Flayol.

Augmenter la gamme...

Dans la gamme de fromages que propose la Fromagerie, outre le Pélardon AOP en conventionnel et en bio, il y a le dernier né le Grizou: « Créé en 2018 parce que nous n'avions pas de cendré et que l'on n'est pas très loin des mines » et le directeur précise aussi: « On aurait besoin d'une diversification plus importante puisqu'on ne peut pas produire de fortes quantités d'AOP toute l'année étant donné que la production suit la courbe laitière. En effet l'on ne peut pas en appellation d'origine reporter la matière en la congelant ou en faisant du pré-égoutté, c'est le moulage du jour qui compte ».

De nombreuses personnalités

La salle des fêtes de Saint-Étienne-Vallée-Française était comble et nombreux étaient ceux venus fêter ce bel anniversaire. Les discours des maires et élus se sont enchaînés rapidement pour fêter "une vallée qui a toujours su s'adapter et évoluer" pour Sophie Pantel, "une saga qui continue" pour Pierre Morel ou encore "une belle aventure cévenole" pour Chloé Dermeulenaere.

Des idées pour le déguster

Sur notre page Facebook vous avez été nombreux à nous dire quelle est la façon dont vous préférez manger le Pélardon alors on partage quelques idées originales: au four sur une tranche de pain après l'avoir trempé dans de l'huile d'olive et des herbes de Provence, sur du pain avec un peu de pâte de coing, trempé dans de l'œuf puis dans la chapelure et passé à la poêle ou encore avec du chocolat noir intense...



Autres articles ou reportages:

Midi Libre

La Fromagerie des Cévennes porte bien ses 60 ans

Le Réveil
Lozère

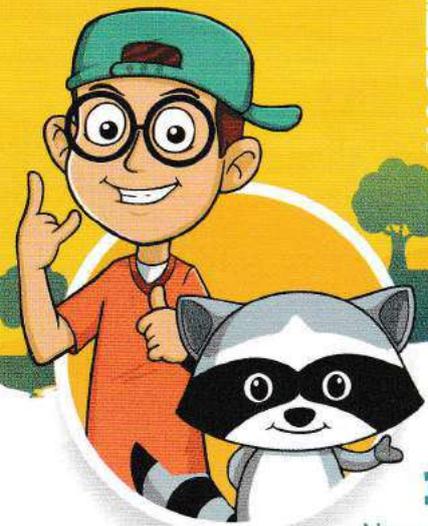
LE RÉVEIL LOZÈRE
VOTRE HEBDOMADAIRE AGRICOLE ET RURAL

La Fromagerie des Cévennes, 60 ans déjà

france
bleu
gard lozère

Le Journal du tri

www.observatoire-dechets-48.fr



n°20

Novembre 2019

À la une !

ÉDITION SPÉCIALE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Le bilan après 3 ans !

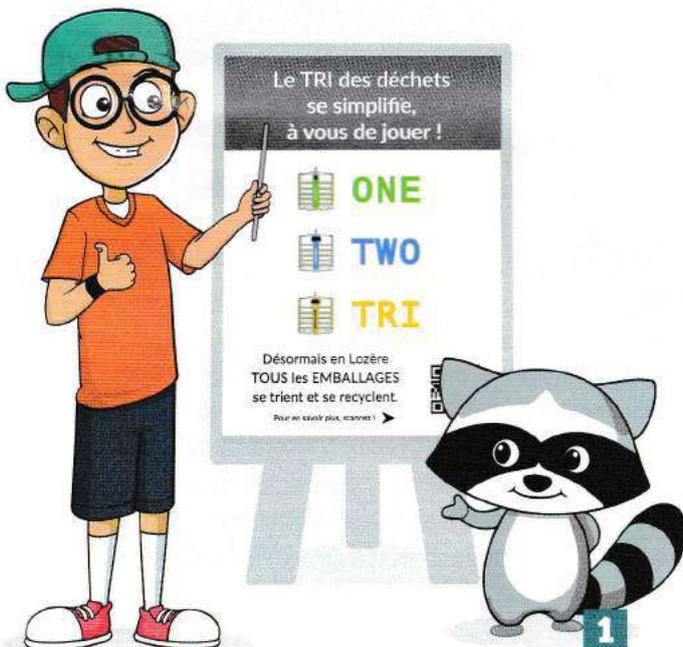


Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Lozériennes et les Lozériens appliquent de nouvelles règles pour le tri de leurs déchets : les consignes ont été simplifiées et la liste des déchets recyclables a été élargie aux plastiques légers (pots de yaourts, films plastiques, barquettes...). Après trois années de mise en œuvre, l'heure est venue de dresser un premier bilan.

Des résultats encourageants

La simplification des consignes a permis d'inciter de nouveaux trieurs au geste de tri, mais également de renforcer les bonnes pratiques déjà existantes. Ainsi, en 3 ans, le volume des collectes de déchets recyclables a augmenté de 9%, soit une progression de plus de 4 kg par habitant !

Alors, adoptons les bons réflexes et mobilisons-nous pour offrir une nouvelle vie à nos déchets !



Édito

Il y a 3 ans, le SDEE a fait le choix d'expérimenter l'Extension des Consignes de Tri en simplifiant le geste de tri et en permettant aux Lozériennes et Lozériens de trier TOUS les emballages, notamment ceux en plastique.

À l'heure du bilan, certains d'entre vous trient bien, voire très bien. D'autres ont encore quelques progrès à faire. La pratique du tri demande un petit effort et un peu d'organisation, mais elle est essentielle à la maîtrise des coûts et à la préservation de notre environnement. Avec la prévention, il s'agit d'une des deux seules voies dont nous disposons pour éviter de crouler sous les déchets dans les années à venir. Jeter moins et mieux, il n'y a pas d'autres alternatives.

Je vous invite donc toutes et tous à rejoindre la grande famille des trieurs !

Jacques BLANC, Président

Baromètre

2018 / 2019 1^{er} semestre

829 TONNES	EMBALLAGES	- 2% ▼
1 277 TONNES	VERRE	6% ▲
780 TONNES	PAPIER	- 4% ▼
6 617 TONNES	DÉCHÈTERIE	- 5% ▼
10 113 TONNES	ORDURES MÉNAGÈRES	- 7% ▼

TEAM
RECYCLAGE

ET LES BONS ÉLÈVES SONT...

Simplifier le tri en ouvrant le bac de collecte sélective à TOUS les emballages, ça marche ! En effet, grâce au passage à l'Extension des Consignes de Tri, **85 % de la population a amélioré ses performances de tri des emballages.** Et vous, où vous situez-vous ?

Évolution des tonnages triés entre 2015 et 2018



TOP 10 DE LA PLUS FORTE PROGRESSION

- GATUZIÈRES
+ 13,6 kg/hab
- FLORAC-TROIS-RIVIÈRES
+ 9,4 kg/hab
- MENDE
+ 8,7 kg/hab
- Pourcharesses
+ 6,7 kg/hab
- La Malène
+ 6,6 kg/hab
- Marvejols et St-Pierre-des-Tripiers
+ 6,4 kg/hab
- La Tieule
+ 6,2 kg/hab
- Langogne
+ 6,0 kg/hab
- Laubert et St Chély d'Apcher
+ 5,8 kg/hab
- Chadenet et Chastanier
+ 5,6 kg/hab



+ 4,3kg par habitant

Entre 2015 et 2018, les Lozériens ont en moyenne trié 4,3 kg d'emballages supplémentaires. Cela représente l'équivalent par habitant de 125 bouteilles en plastique, 190 cannettes en alu ou encore 860 sacs en plastique.

Actualité

TRIEZ JEUNESSE !

Parce-que le tri et la prévention des déchets s'approprient dès le plus jeune âge

Chaque année, les élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) des établissements scolaires de Lozère sont invités, à l'occasion de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, à participer à des ateliers pédagogiques afin de rencontrer les acteurs de terrain qui agissent localement en faveur de la prévention mais aussi pour la collecte, le traitement et le recyclage de nos déchets. **L'objectif : sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien.**

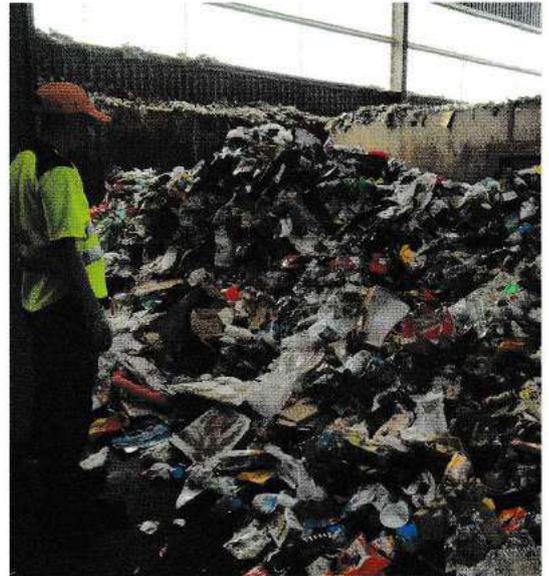


Ainsi, au printemps dernier, plus de 500 élèves et leurs enseignants ont pris la direction du **Centre départemental de traitement des ordures ménagères** afin de découvrir le sort réservé à nos déchets ménagers ; l'occasion de **prendre la pleine mesure et voir de leurs propres yeux ce que l'Homme produit et gaspille chaque jour.** À l'issue de cette visite, tous sont unanimes pour dire à quel point, il est urgent de repenser dès à présent notre mode de consommation, en faisant de nos déchets d'aujourd'hui des ressources pour demain.

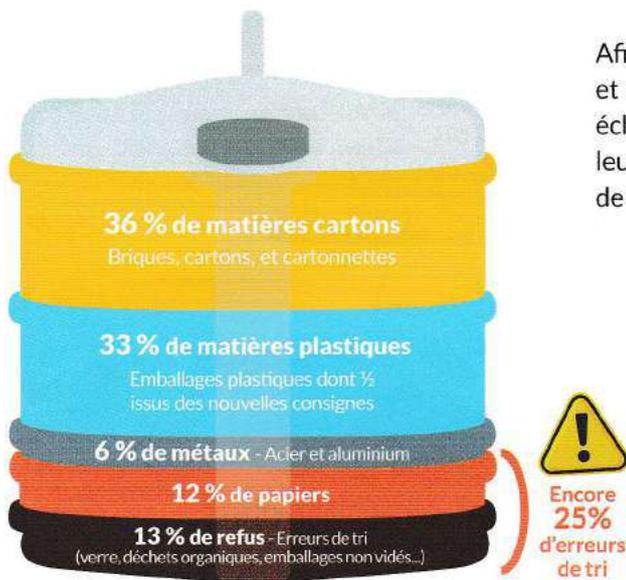
LE TRI PASSÉ AU CRIBLE

Depuis le passage en Extension des Consignes de Tri, les quantités d'emballages collectés n'ont cessé d'augmenter au fil des dernières années : **+ 8,5% entre 2016 et 2018**, représentant au total 140 tonnes supplémentaires livrées au centre de tri d'Environnement Massif Central en 3 ans.

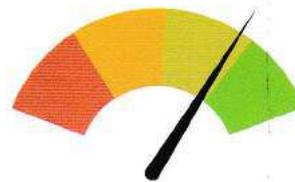
S'il est essentiel de faire progresser les volumes collectés, il est également important d'évaluer la qualité du tri afin d'éviter que les erreurs ou les négligences des uns ne viennent « polluer » les efforts des autres.



Composition moyenne des emballages triés



Afin d'évaluer la qualité des déchets triés, les équipes du SDEE et d'Environnement Massif Central analysent régulièrement des échantillons de nos bacs et colonnes à emballages afin d'en déterminer leur composition et d'identifier les marges de progression en matière de tri. C'est ce que l'on appelle les caractérisations.



75% de qualité

C'est la performance moyenne de qualité de tri des Lozériens. Ainsi, 3/4 des emballages collectés pourront être expédiés vers des filières de recyclage.

Parmi les 25% d'erreurs de tri, beaucoup sont l'objet d'inattentions et pourraient facilement être évitées, voire même valorisées. **Tous ensemble, aidez-nous à rendre le tri meilleur !**

Les erreurs de tri à éviter

Les emballages « imbriqués »

Un pot de yaourt dans une boîte de conserve, une bouteille plastique dans une boîte à céréales, voilà des erreurs fréquentes mais ô combien gênantes. Traités mécaniquement à la chaîne, ces emballages, pourtant triés, ne pourront être dissociés et finiront avec les refus. **Pour limiter le volume de vos emballages, pensez plutôt à les compacter !**

Les emballages en sacs

Déposés à l'intérieur de sacs fermés, les emballages ne pourront être analysés puis séparés par les machines de tri optique. Le sac entier partira alors sans être ouvert au refus. **Pour que vos emballages soient recyclés, pensez à les déposer en vrac.**

Les ordures ménagères

Il arrive encore fréquemment de retrouver des ordures ménagères dans les conteneurs de recyclables. En plus d'altérer la qualité des emballages, les ordures génèrent des refus de tri très coûteux de par leur poids important. **Couvercle jaune -> Emballages**
Couvercle gris ou marron -> Ordures Ménagères

CARTONS, CARTONNETTES, PAPIERS, DÉSOULÉ, MAIS IL FAUT VOUS SÉPARER...

Cartons, cartonnettes, à chacun sa place

Si les cartonnettes, dont le volume n'excède pas celui d'une boîte à chaussures, peuvent être déposées dans le bac ou la colonne à emballages, ce n'est pas le cas des gros cartons, plus encombrants, qui doivent absolument être déposés en déchèterie.

En effet, ces cartons plus volumineux encomrent inutilement les conteneurs de collecte et la chaîne de tri. De plus, ils sont très souvent déposés au pied des points-recyclage, constituant un dépôt sauvage puni par la loi.

Papiers bien triés, papiers recyclés !

Suite au passage en Extension des Consignes de Tri, des modifications ont été apportées à la collecte des papiers, notamment sur la ville de Mende.

Désormais collectés séparément, il arrive encore trop souvent de retrouver des papiers dans les conteneurs à emballages. Ces erreurs nécessitent un sur-tri important et posent de véritables problématiques pour le recyclage. Alors pour le tri des papiers, rendez-vous à la colonne bleue !



Le Journal du tri



LE JOURNAL DU TRI

Informations & contact

Mail : contact@teamrecyclage.fr

Numéro Vert : 0800 88 12 05 (gratuit)

www.observatoire-dechets-48.fr





Vieux hêtre



Châtaigneraie abandonnée



Mare temporaire



Feuillus et résineux



Vieux châtaignier utilisé par la faune

Le contrat Natura 2000 – un outil pour préserver notre patrimoine naturel

Vous êtes propriétaire ou ayant droit de parcelles à Moissac-Vallée-Française ? Vous pouvez bénéficier de cet outil ! Mais qu'est-ce qu'implique un contrat Natura 2000 ?

Un acte volontaire pour sauvegarder la typicité de notre vallée :

Un contrat Natura 2000 est un **engagement volontaire** de propriétaires ou ayants droit de parcelles, et qui souhaitent :

- S'**engager en faveur du patrimoine naturel**, de la biodiversité locale ;
- Bénéficier d'un **accompagnement technique adapté** ;
- Trouver un outil servant de **levier** pour la réalisation d'un projet (sous la condition que le projet soit en adéquation avec les actions Natura 2000) ;

Ce contrat est signé pour une **durée de cinq ans**. Il se base sur un **cahier des charges** qui est le fruit d'une réflexion commune, permettant une adéquation entre vos attentes et les enjeux Natura 2000. En contrepartie de la mise en œuvre de ce cahier des charges, une **aide financière** est accordée au signataire à **hauteur de 100% du coût des travaux**.

Des actions en lien avec la richesse de vos parcelles :

Concrètement, pour répondre à l'objectif de préservation, un contrat Natura 2000 définit une ou des actions à mener, selon les milieux observés sur vos parcelles et les enjeux qui leurs sont associés.

Par exemple, si vous avez :

Un bois de hêtres → Vous pouvez favoriser la régénération et la diversification des classes d'âges des hêtres. Cela est bénéfique pour une faune spécifique, comme la Rosalie des Alpes, qui vit dans ces forêts.

Une châtaigneraie abandonnée → Vous pouvez prendre part à l'entretien ou à la restauration de la châtaigneraie cévenole, sur des parcelles dont les conditions sont adaptées, pour maintenir ou améliorer leur état. En effet, sans gestion, ce leg de nos ancêtres, qui aujourd'hui fait partie intégrante du patrimoine naturel cévenol, se détériore au fil du temps.

Un bois de chênes → Vous pouvez contribuer à la création d'un réseau d'arbres anciens, qui sont de moins en moins présents au sein de nos forêts de chênes, bien que nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème.

Un bois mélangeant feuillus et résineux → Vous pouvez favoriser le développement de feuillus locaux, qui sont de très bon support de biodiversité.

Un milieu humide, comme :

Une mare (même si celle-ci n'est en eau qu'une partie de l'année),

Un cours d'eau bordé par une forêt

→ Vous pouvez participer au maintien de ces milieux humides, et de leur qualité, sur notre territoire. Ces espaces sont vitaux pour une multitude d'espèces végétales et animales.

D'autres milieux sont aussi concernés par cet outil. Par exemple, certaines **clairières** peuvent bénéficier de la mise en place d'un contrat Natura 2000.

Pour plus d'informations ou pour débiter une démarche de contractualisation :

- <http://valleegardonsaintjean.n2000.fr/participer-aller-plus-loin/s-engager/contrats-natura-2000>
- Contactez le service Natura 2000 de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes – Terres Solidaires pour un **diagnostic gratuit** :

☐ natura2000_gardonsaintjean@yahoo.fr

☎ 04 66 85 34 42

Éventail poétique,

***Pour vous envoyer mes vœux les plus doux,
Qui portent bonheur, effacent les peines,
Brisent les conflits suscitant les haines,
J'ai fait cette nuit un rêve un peu fou !***

***Des milliers d'oiseaux sont au rendez-vous,
Messages divins, mouvance d'ébène,
Pour vous envoyer mes vœux les plus doux.***

Ils attendent là, perchés sur les frênes,

***Que je sème au vent, dans la vaste plaine,
Cadeaux et souhaits...ce fut une aubaine,
Char ailé partant dans un grand remous,
Pour vous envoyer mes vœux les plus doux !***

Marie Thérèse DEVRESSE, 2012.



Etat Civil

- Mariages -

Nos félicitations à :

Laure, Agnès BERTRAND et René, Michel AGOSTINI mariés le 27/07/2019

- Décès -

Nos regrets pour :

Marie-Thérèse, Ida ARNOULD, veuve DEVRESSE, décédée le 06 septembre 2019

Olivier GAUCH, décédé le 07 octobre 2019

Quelques dates à retenir

✂ **Samedi 18 janvier 2020** : Repas des Aînés au Piboulio

✂ **Samedi 15 et 22 mars 2020** : Elections municipales



Informations complémentaires : <https://www.observatoire-dechets-48.fr/>

SOMMAIRE

Couverture :	p.1
Editorial du Maire : fin de mandature et vœux du Maire	p.2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 juillet 2019.....	p.3
Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2019.....	p.7
Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2019.....	p.12
Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2019.....	p.15
Information du Maire : les Obligations Légales de Débroussaillage	p.19
Plaquette : « Emploi du Feu ».....	p.20
Fréquentation du site internet de la Commune	p.22
Revue de Presse : cela s'est passé depuis le printemps	p.23
Revue de Presse : La fromagerie fête ses 60 ans :	p.26
Le journal du tri : édition spéciale « extension des consignes de tri ».....	p.28
Le contrat Natura 2000 – un outil pour préserver notre patrimoine naturel	p.32
Poème de Marie-Thérèse Devresse : « Eventail poétique »	p.33
Sommaire, dates à retenir, Etat-Civil,	p.34

Responsable de la publication : Pierre Fesquet

Ont participé à ce bulletin : Nathalie Causse, Chantal Cortot, Isabelle Devresse, Katy Entremont, Sylvette Foubert, François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal, Jean-Luc Védrières.